

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	6	7	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET).

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre collectivités : Projet Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC) sur le massif du Bugey de 2023 à 2029.

Rapporteur : M. MAIRE

Vu la réunion avec les intercommunalités partenaires du 19 décembre 2024,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 18 juillet 2024, relative à la convention de partenariat entre la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS), Haut-Bugey Agglomération (HBA), la Communauté de communes « Terre Valserhône l'interco » et la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Vu la délibération prise en décembre 2022 D-2022-134 actant la volonté de la communauté de communes Bugey-Sud d'être le pilote et « opérateur » du PAEC du Bugey.

L'année 2024 passée a permis à 53 agriculteurs de souscrire ces contrats lors de leur déclaration de la Politique Agricole Commune (PAC). Sur la totalité du Bugey 2 730 hectares ont été engagés pour un budget annuel de contrats aux agriculteurs de 212 000 € / an.

Le bilan des deux années de contractualisation (2023 et 2024) montre que **65 structures agricoles se sont engagées sur 4 063 ha avec un budget annuel** de contrats aux agriculteurs **de 317 000 € / an.**

Ce dispositif permet un réel soutien à une activité d'élevage qui entretient des zones à enjeux environnementaux (Natura 2000, arrêtés de protection de biotopes, espaces pastoraux collectifs) peu rentables sans ces aides.

Suite à cette seconde année d'engagement, un avenant à la convention liant les 4 intercommunalités (CC Plaine de l'Ain, Haut Bugey Agglomération, Terres Valserhône l'Interco et la CCBS) est nécessaire afin d'actualiser les budgets et d'apporter deux ajustements à la convention d'origine :

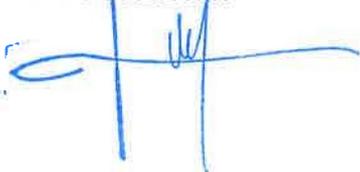
- Modalité de prise de décision : dans le cas où une décision devrait être prise par les intercommunalités et dans le cas où un consensus n'est pas trouvé, un vote sera fait avec une voix par intercommunalité et si ex aequo, la voix de l'opérateur comptera double.
- Intégration à cette convention de la décision des intercommunalités de ne pas apporter de financements sur les avenants des diagnostics et plans de gestion qui seront nécessaires au cours des 5 ans du contrat. Les agriculteurs les financeront en direct.

Le Conseil d'agglomération,
par 65 voix pour,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat : Projet Agro-Environnemental et Climatique (ou PAEC) du Bugey de 2023 à 2029.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
Julien MARTINEZ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre collectivités : Projet

Objet de l'acte : Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC) sur le massif du Bugey
de 2023 à 2029.

.....
Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 270225_202520

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225_202520-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 20_AVT1_PAEC.pdf (99_DE-001-200042935-20250227-
270225_202520-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°20.pdf (73_CO-001-200042935-20250227-270225_202520-
DE-1-1_2.pdf)
Avenant n°1 PAEC